

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2018

Le mardi 15 mai 2018, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h45 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IELH, M. Bruno CHARLES, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
M. Kear Kun LO
Mme Ivana PLAISANT
Mme Laure DAGORNE

POUVOIR A :

Mme PICOT

M. DA COSTA
M. CHELLALI

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 13 MARS 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme la Maire : Le quorum étant atteint, à l'ouverture de ce conseil, je vous propose de rendre hommage à Jean-Pierre FLACONNECHE, élu de notre arrondissement de 1983 à 2014 et maire de notre arrondissement durant 2 mandats, de 2001 à 2014. Il est décédé le samedi 5 mai.

Jean-Pierre FLACONNECHE était profondément attaché à notre arrondissement, il y a œuvré sans relâche avec gentillesse et pugnacité pour mener à bien des projets qui ont changé le visage de l'arrondissement.

Je pense bien sûr au parc Blandan, à la bibliothèque Jean Macé, à la délocalisation de la MJC et même à la bibliothèque de Gerland que j'ai eu la joie d'inaugurer l'an dernier, ainsi qu'aux grands projets d'aménagement de Gerland.

Jean-Pierre FLACONNECHE a indéniablement laissé son empreinte dans la vie citoyenne et publique dans la vie du 7^e arrondissement et pas seulement par ce qu'il a réalisé mais, surtout peut-être, par son souci du bien public, de la solidarité, par son humanité, son respect de la pensée des autres dont beaucoup d'élus ou anciens élus, peuvent témoigner, et sa proximité avec les associations et les habitants du 7^e, proximité conquise par l'écoute et le temps qu'il leur offrait.

Depuis sa disparition, les témoignages de tristesse et de remerciements affluent en mairie ; ils sont la preuve du réel attachement de nombreux Lyonnais, plus particulièrement du 7^e arrondissement.

Nous avons donc ouvert un livre d'or au sortir de notre salle des mariages pour que chacune et chacun puissent exprimer son témoignage.

Pour honorer sa mémoire, je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.
Je vous remercie.

1 - Exécution De l'Etat spécial d'arrondissement – Exercice 2017.

Rapporteur : Zohra AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous d'approuver le compte administratif de l'arrondissement.

En ce qui concerne notre arrondissement, le montant des dotations 2017 s'est élevé à 640 790 euros, plus la reprise de l'excédent de l'année 2016, soit un montant de crédit pour 2017, de 864 254,83 euros.

L'excédent 2017 est donc de 129 941,27 euros, si on inclut les 55 589,00 euros de restes à réaliser.

Si ces dispositions vous agrément, je vous remercie de voter favorablement cet état spécial d'arrondissement, dont je vous demanderai par la suite, d'approuver la modification n°1, pour affecter l'excédent de cet état spécial d'arrondissement.

Je prends momentanément la présidence de l'assemblée puisque Madame la Maire doit se retirer pour que nous puissions délibérer.

Y a-t-il des questions sur cet état spécial d'arrondissement ?

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire sort de la salle du conseil et Madame AIT-MATEN met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions : M. GEURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX,
M. CHELLALI, Mme MARION)

2 – Etat spécial d'arrondissement 2018 – Décision modificative n°1.

Rapporteur : Zohra AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Vous venez d'arrêter l'exécution de l'état spécial d'arrondissement pour l'exercice 2017. Celui-ci a fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 185 530,57 euros.

Le financement des restes à réaliser d'un montant de 55 589,30 euros doit être affecté en priorité.

Pour le reste de l'excédent à savoir la somme de 129 941,27 euros, nous vous proposons de l'affecter sur les articles des différents programmes, selon la ventilation figurant dans le tableau ci-joint.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX,
M. CHELLALI, Mme MARION)

3 - 28293 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (opération été) pour un montant total de 19 000 euros –Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zohra AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (opération été) pour un montant total de 19 000 euros.

Nous sommes concernés pour le 7^e arrondissement pour une subvention de 15 000 euros pour le Secours Populaire Français, pour des opérations de vacances d'été et plus largement 4 000 euros versés à la Fondation OREE-AJD pour porter l'opération été qui sert à venir en aide aux familles avec des enfants de moins de 3 ans pendant l'été. Donc un total de 19 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - 28265 – Participation financière à la production de logement social - Autorisation de signature de conventions - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Zohra AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'approuver une participation financière à la production de logement social dans la politique de l'habitat.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par 11 programmes pour un total de 205 logements – 135 en PLUS et 70 en PLAI.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Mme IEHL : *Il y a un certain nombre d'interrogations concernant ce rapport ; il me semble qu'il manque des perspectives sur la construction de logements sociaux, perspectives comparatives des années précédentes, de l'année en cours et la construction géographique de ces logements sociaux.*

Il est mentionné dans le rapport un montant des pénalités qui seraient déduites de l'investissement pour ces logements sociaux et il n'y a pas de précisions sur le montant de ces pénalités et du coup, la part que la ville de Lyon investit au titre de ces logements sociaux.

D'après la phrase que je lis, la Ville a eu des pénalités et je ne sais pas à quoi elles correspondent ; de quoi s'agit-il au juste et quel est le montant exact investi par la Ville, déduction faite des pénalités ?

Mme AIT-MATEN : *Pour faire un comparatif, il faut juste vous rapporter au précédent plan d'équipement pluriannuel tout simplement et vous aurez la comparaison avec ce qui a été fait. En attendant, la production de logement social à Lyon se porte très bien, on en fait même beaucoup plus que ce qui est prévu à chaque fois dans les plans de production.*

Dans le corps de toute délibération de participation financière, la loi SRU fixe des pénalités pour les communes qui n'abonderaient pas à la production de logement social. Cette disposition doit être notée dans les délibérations mais la ville de Lyon remplit toutes les conditions en matière de production de logement social. Il n'y a donc pas de pénalités, s'il y en avait eu, nous vous l'aurions dit et vous l'auriez vu sur les comptes de la Ville.

Mme IEHL : *Je trouve la phrase un peu ambiguë.*

Mme AIT-MATEN : *Comme dans tous les corps de délibérations, c'est un peu compliqué à comprendre.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 – 28199 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône – Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 015 047,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements PLS situés 34, rue Jaboulay à Lyon 7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zohra AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : *Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône – Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 015 047,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA (en fin d'achèvement) de 8 logements PLS situés 34, rue Jaboulay à Lyon 7^e.*

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme IEHL)

7 – 28170 – Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : *Je vais commencer par ce deuxième rapport qui arrive avant le n° 6. Il s'agit de la programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle. Vous*

avez un rectificatif sur table qui concerne une « coquille » puisqu'il était écrit 2017 alors qu'il s'agit bien de lire « programmation 2018 ».

Il s'agit de soutenir la politique insertion et emploi de la ville de Lyon, développée à travers la maison de l'emploi et de formation et la Mission locale, qui sont des outils mutualisés pour plus d'efficacité.

Rien de neuf ni dans les montants ni dans la stratégie de soutien aux associations.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – 28263 – Création de la structure métropolitaine pour l'emploi et l'insertion – Approbation et autorisation de signature de l'avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public " Maison de l'emploi et de la formation de Lyon ", sis 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7e – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Ce rapport est plus global puisque cela concerne une modification pour un avenant à la convention consécutive du GIP Maison Lyon pour l'Emploi, due au fait que c'est la Métropole qui maintenant a la compétence insertion, réunissant la ville de Lyon, l'Etat, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES qui développait le PLIE.

C'est une intervention fondée sur la synergie de l'ensemble des dispositifs pour garantir l'efficacité de l'action publique et depuis la création de la Métropole de Lyon, avec cette nouvelle compétence insertion, il convient désormais d'inscrire toutes nos interventions en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016/2020.

Nous avons pour cela adopté des orientations communes qui sont notamment le renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion avec un focus spécifique pour le RSA de la part de la Métropole et un renforcement des relations avec les entreprises.

Nous avons déjà fusionné des chartes d'engagements avec les entreprises ; nous avons aussi repris la gestion du FSE et afin de bénéficier de l'ensemble du savoir faire de la ville de Lyon en matière d'insertion, qui a pas mal d'avance sur les autres communes, il a été souhaité par la Métropole de s'appuyer sur ce GIP qui devient Maison de l'Insertion Métropolitaine pour l'Emploi. Cela permet d'élargir son périmètre d'intervention puisqu'il va dépasser la ville de Lyon. Il y aura un nouveau conseil d'administration avec une nouvelle répartition des voix.

L'avenant est joint à la délibération et si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – 28171 – Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'un projet de délibération concernant la programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros.

Sont concernées 14 structures remarquées pour leur pertinence ; vous trouverez dans le rapport leurs objectifs et le contenu.

Je vais nommer les 14 structures :

Association Médiation Lyon (AMELY) : 36 700 € ; Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) : 4 000 € ; Le Mas (service info droits victimes) : 70 426 € ; Filactions : 14 000 € ; Mission locale de Lyon : 10 000 € ; Relais enfants parents : 3 500 € ; Comité local de logement autonome des jeunes de Lyon (CLLAJ) : 12 000 € ; Accueil San Marco : 1 000 € ; Companio : 1 000 € ; Groupe pour l'emploi des probationnaires (GREP) : 4 000 € ; Lelien théâtre : 12 000 € ; Coup de pouce relais : 5 000 € ; Régie de quartier Euréqua : 4 000 € ; MJC D'chère : 2 300 €.

L'ensemble de ces associations n'est pas que dans notre arrondissement mais leurs actions peuvent couvrir le tout Lyon.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Mme MARION : *Juste une explication de vote, pour vous dire que pour sympathiques que soient les actions proposées, ça me paraît sousdimensionné par rapport à la réalité de la sécurité face à la délinquance à Lyon, c'est pourquoi je voterai contre ce rapport.*

Mme LA MAIRE : *Vous avez bien compris que ce n'est qu'une partie des actions qui sont menées.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION)**

9 – 28341 – Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 "Aménagements des crèches 2015-2020 " et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002 – Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit du lancement de la première tranche de l'opération qui permettra d'intervenir dans les équipements d'accueil de jeunes enfants pour effectuer des ajustements dans l'agencement des locaux afin de mieux répondre aux obligations liées à l'activité de jeunes enfants ou aux demandes émanant des services de la Protection Maternelle Infantile.

Il s'agit de maintenir des conditions d'accueil acceptables en période de fortes chaleurs par l'installation de climatiseurs mobiles dans 35 crèches. Ce rapport concerne les crèches de notre arrondissement.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - 28169 - Programmation financière 2018 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise. Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 168 400euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la programmation financière 2018 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Ainsi, les actions pour 2018, au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon ont été retenues en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartiers. Elles se déclinent autour de trois grands axes : Bien-être et promotion de la santé/Accès et continuité des soins/Offre de soins de proximité.

Dans notre arrondissement, deux structures sont concernées : Avenir Santé – montant proposé 9 500 euros ; CPCT pour un montant proposé de 11 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - 28066 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

La convention cadre, dans le cadre d'un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la ville de Lyon et de l'association et précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté.

Cette convention concerne la première tranche. Pour notre arrondissement, 3 structures sont concernées : Les petits de la Guill' pour un montant de 24 000 euros – La Croix Rouge Française pour un montant de 205 600 euros – La Souris Verte ainsi qu'une crèche émanant de cette structure qui s'appelle la Souricette qui accueille des enfants en situation de handicap pour un montant de 32 160 euros et 10 560 euros pour le centre de ressources.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 – 28233 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Woodstower, pour l'organisation de l'événement "Woodstower Open Air", le dimanche 17 juin 2018, dans le cadre des 20 ans du festival Woodstower – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne l'association « Woodstower », dont le siège social est situé au 5 rue d'Aguesseau à Lyon 7^e, qui organise un événement qui, même si il ne se trouve pas dans le 7^e, participe de plus en plus aux actions locales, je pense notamment à sa participation récente avec succès à Nuit Nomade et d'autres activités qu'elle mène dans le quartier.

Là il s'agit du traditionnel festival de Miribel Jonage et le dernier jour de ce festival dans le parc de Miribel Jonage, est un jour gratuit avec des spectacles pour tous les publics.

Là, il s'agit d'une dotation pour un montant de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Il ne s'agit pas d'une manifestation à Miribel Jonage : ce rapport concerne en fait une subvention pour le 20^e anniversaire qui va se dérouler dans notre arrondissement le 17 juin au parc Blandan.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – 28236 – Programmation "Tout l'monde dehors!" 2018-Approbation de conventions types – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Là je vais essayer d'être plus précis mais ça montre le dynamisme du festival du Woodstower à savoir qu'ils s'investissent de plus en plus dans le 7^e arrondissement ; vous avez eu raison de me reprendre Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération tout aussi traditionnelle même si le contenu diffère chaque année. C'est la programmation de « Tout l'monde dehors », dans le 7^e arrondissement, les manifestations sont énumérées dans la délibération.

Comme chaque année, on a fait le choix de privilégier les acteurs de quartier dans différents domaines, du théâtre jeune public, de la représentation et du combat Viking, un concert de carillons, des spectacles de clowns, de la danse, etc.

Notre volonté c'est de soutenir au maximum les créateurs locaux. Le contenu de l'enveloppe est de 11 748 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Mme IEHL : *Tout le monde sait que pour « Tout l'monde dehors », il y a eu une baisse substantielle de subventions. Il eut été préférable et plus transparent à mon avis, de faire état du pourcentage par rapport à l'année précédente.*

Je regrette qu'il n'y ait pas plus de transparence sur ce dossier. Je vous remercie.

M. BLACHIER : *Je pense que c'est une délibération la plus détaillée que l'on puisse trouver : on voit les spectacles, les dates, les lieux et on voit le budget global. Si vous faites l'effort de regarder la délibération de l'année dernière, il y a une baisse mais pour le 7^e arrondissement ce n'est pas forcément si important que ça, il s'agit d'une baisse de 261 euros parce que nous n'avons pas utilisé l'enveloppe globale l'année dernière.*

Je pense que l'on arrive à faire des choses intéressantes quand même et je vous invite à venir car je ne crois pas vous y avoir croisée les autres années ; vous verrez que c'est très bien même avec 261 euros de moins.

Mme IEHL : *Vous ne m'avez peut-être pas vue mais, là je parlais de l'ensemble de la ville, pas spécifiquement du 7^e.*

Mme LA MAIRE : Là, nous sommes en conseil d'arrondissement et les observations que vous faites pour l'ensemble de la ville seront faites par vos collègues au Conseil Municipal.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 – 28173 – Programmation financière 2018 au titre du volet culture de la politique de la ville. Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 euros –Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Là, il s'agit de l'attribution de subventions (extrêmement détaillées dans la délibération).

Pour ce qui nous concerne, il s'agit du soutien à l'association Traversant 3 qui est un des historiques du théâtre d'objets, de rue dans le 7^e arrondissement, et au festival des Inattendus. C'est la promotion de développement du cinéma avec qui on travaille dans le cadre du volet culture de la politique de la ville à la Cité Jardins où ils apprennent aux jeunes des quartiers, le travail de la caméra depuis pas mal d'années. Il y a également l'Arche de Noé pour son travail d'insertion des populations défavorisées et les animations autour qui a été un de nos partenaires dans les récentes Nuits Nomades et qui organise chaque été son fameux pique-nique et rassemble les habitants de la Guillotière ; et enfin la Voie de l'écrit même si elle intervient sur un projet dans le second arrondissement, il s'agit d'une structure dans le 7^e arrondissement.

La ville s'engage avec ces différentes structures à des partenariats pour la promotion de la culture dans nos quartiers.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - - 28261 – Attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon. La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Dans le 7^e arrondissement, c'est plus spécifiquement Cœur du 7 qui depuis l'année dernière, s'est doté de plusieurs outils de communication et qui, cette année, va renforcer son animation au sein du quartier Thibaudière, Avenue Jean Jaurès et Place Saint Louis.

C'est une subvention de 3 000 euros que l'on propose.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Je voudrais vous informer avant le vote, de la création d'une nouvelle association de commerçants qui se trouvera entre le cours Gambetta, rue Garibaldi, Grande Rue de la Guillotière et boulevard Stalingrad ; la présidente en étant la patronne du manège du parc Blandan. On se félicite à la mairie, de l'ensemble de ces associations qui procurent de l'animation dans nos quartiers.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - 28258 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville Approbation d'une convention cadre - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce rapport revient chaque année, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 voix contre : Mme IEHL)**

17 – 28168 – Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extrascolaire) Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne la programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extrascolaire) Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros.

Je tiens à rappeler que cette programmation concerne les actions extrascolaires.

Notre arrondissement bénéficie de 60 260 euros de subventions attribuées au Centre Social de Gerland, à l'Arche de Noé, Action basket citoyens, à la Caisse des Ecoles, au Développement Rhône-Alpes et au théâtre de Gerland, pour des actions de loisirs, des activités culturelles et sportives.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – 28164 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances. Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances.

Cette programmation financière s'élève à 48 350 euros. Notre arrondissement est concerné par 4 associations : l'Arche de Noé, la Maison pour tous, la SLEA et Action Basket Citoyen qui proposent des séjours à la montagne, des parcours santé et des activités sportives.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 – 28239 – Attribution d’une subvention de 10 000 euros à l’association Lyon Roller Events, pour l’organisation de l’événement "Euro Roller Hockey", du 30 juin au 8 juillet 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s’agit de l’attribution d’une subvention de 10 000 euros à l’association Lyon Roller Events, pour l’organisation de l’événement "Euro Roller Hockey", du 30 juin au 8 juillet 2018.

Cet évènement va se dérouler au Palais des sports de Gerland et ses alentours avec des démonstrations, des initiations, le championnat d’Europe de Roller Hockey des moins de 18 ans, du 5 au 8 juillet 2018, sous l’égide du Comité Européen de Roller Hockey. 4 000 personnes sont attendues pour assister aux vingt matchs qui opposeront 8 équipes.

Une subvention de 10 000 euros est allouée à l’association Lyon Roller Events.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

20 – 28208 – Attribution d’une subvention de 3 000 euros à l’Office des Sports de Lyon dans le cadre d’un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham - Signature d’une convention d’application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce rapport concerne l’attribution d’une subvention de 3 000 euros à l’Office des Sports de Lyon dans le cadre d’un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham.

Ce projet est désormais connu sous le nom d’EUROPOD ; 2018 marque donc la dixième année de cet échange de jeunes sportifs entre les clubs de Francfort, Birmingham et les clubs de Lyon.

150 Lyonnais y participent issus des associations sportives de Lyon.

Au total plus de 400 participants aux différentes activités programmées. Cette opération représente un intérêt local et, il vous est proposé de lui accorder une aide financière municipale de 3 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Je précise qu’il y a le judo club de Gerland qui participe à ces échanges.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

21 - 28204 - Attribution d’une subvention de 1 500 euros à l’association "Spirit Academy Cheer & Dance" pour l’organisation de l’Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 2 juin 2018 au Palais des Sports à Lyon 7e – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association "Spirit Academy Cheer & Dance" pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 2 juin 2018 au Palais des Sports à Lyon 7^e.

Les équipes gagnantes sont sélectionnées pour les championnats du monde de cheerleading & dance, organisés aux USA.

Pour, la 9^e édition les organisateurs prévoient la participation d'environ 750 athlètes.

Il vous est proposé qu'une subvention de 1 500 euros soit allouée à cette association.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - 28202 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la ville de Lyon au profit de l'Office des Sports de Lyon pour la mise à disposition de locaux, Plaine des Jeux de Gerland, 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e – Augmentation temporaire de la gratuité partielle et autorisation à la sous-location d'espaces – Direction des Sports.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur l'Office des Sports de Lyon, l'OSL qui utilise des locaux mis à sa disposition par la ville de Lyon au niveau de la Plaine des Jeux de Gerland, avenue Jean Jaurès.

Cette délibération porte sur l'évolution de la convention d'occupation temporaire ; cela concerne 2 choses : la première, l'autorisation donnée à l'OSL de pouvoir sous-louer un certain nombre d'espaces pour pouvoir notamment dégager des recettes financières supplémentaires (les espaces sont mentionnés dans la délibération) et la deuxième chose est l'abaissement de la redevance versée par l'OSL à la Ville qui passe de 8 000 euros à 4 000 euros.

La délibération précise que ces sous-locations peuvent être faites à des associations de structure clubs sportifs membres de l'OSL mais également extérieures à l'OSL.

Une question avait été posée en commission et information prise, les associations non membres de l'OSL ne se verront pas appliquer le même tarif que les associations membres. Je pourrai vous donner plus de précisions si vous le désirez.

Les prix sont multipliés de 8 à 10 suivant le statut des structures.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - 28212 - Application enform@Lyon - Aménagement d'aires de fitness - Opération 60046573 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP2015-1, programme 00004 – Signature d'un ordre de concours – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'application enform@Lyon.

Nous savons que la ville de Lyon souhaite favoriser la pratique physique et sportive de plein air à travers des parcours, la Délégation aux Sports s'est engagée, dès 2017, dans la réalisation de parcours sport/santé/découverte du patrimoine lyonnais qui répondent aux attentes nouvelles de la population.

Ces parcours sont téléchargeables et peuvent être utilisés selon les envies des usagers, de la simple balade familiale au trail urbain sportif.

Depuis le lancement des boucles en juin 2017, près de 19 000 téléchargements ont été enregistrés.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver le déploiement de nouveaux parcours, progressivement, de 2018 à 2020 sur l'ensemble du territoire lyonnais. Il faut donc aménager plusieurs aires de fitness.

AG2R, a inscrit le projet « enform@Lyon » dans le cadre des actions qu'elle finance au moyen des fonds sociaux prélevés sur les cotisations de retraite et qu'elle affecte à des projets sociaux innovants d'intérêt général notamment dans le domaine de la prévention santé.

Il nous est demandé d'autoriser la ville de Lyon à accepter ce soutien afin d'apporter un financement à ce projet qui contribue à préserver la santé et le bien-être des Lyonnais, tout en valorisant le patrimoine de la ville.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 – 28172 – Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de la programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. En 2018, la ville de Lyon va voir le nombre des jardins partagés qu'elle accueille dépasser les 50.

Plusieurs projets vont être concernés cette année et enrichir le réseau des jardins partagés lyonnais existants.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Dans le 7^e arrondissement, trois associations sont concernées : Brin d'Guill' qui s'occupe de l'ilot d'Amaranthes et Jardin des Silybes, Graines de Lait qui s'occupe du jardin dans la ZAC du Bon Lait et la légumerie qui s'occupe de la réserve à Gerland.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 – 28310 – Institution de servitudes d'utilité publique – Ancienne usine à gaz (AUG) La Mouche – ZAC porte Ampère à Lyon 7^e - Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit des servitudes d'utilité publique pour l'ancienne usine à gaz La Mouche.

Dans la délibération du 26 mars, vous avez émis un avis favorable sous réserves pour le projet d'arrêté préfectoral d'institution de servitudes d'utilité publique concernant le site de l'ancienne usine à gaz « La Mouche située ZAC porte Ampère à Lyon 7^e.

La Direction Départementale de la Protection des Populations soumet un projet d'arrêté préfectoral actualisé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à enquête publique et à l'avis du Conseil municipal de Lyon.

L'actualisation du projet d'arrêté préfectoral consiste en : la mise à jour des listes des parcelles et propriétaires concernés par la servitude d'utilité publique ; l'adaptation du texte, sur la forme, pour le rapprocher du modèle de servitude d'utilité publique actuellement utilisé par la DREAL ; la modification de l'article 4 du projet initial d'arrêté préfectoral.

Considérant la nécessité d'établir un dossier de servitudes d'utilité publique afin de maintenir dans le temps la compatibilité des usages de ce site avec l'état des sols et des eaux, un avis favorable doit être établi à la demande d'établissement de servitudes d'utilité publique attachées à ce site, sur proposition de la société ENGIE et en application de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2001.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 – 28175 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de légalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 euros - Exercice 2018. Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : La ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion et l'amélioration des droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie.

La ville de Lyon a ainsi signé en 2012 la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ».

Cependant, malgré de nombreux progrès, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables.

C'est pourquoi, la ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié deux Plans d'actions successifs en 2012 et en 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

Celui de 2016 comporte 90 actions dont une me tient particulièrement à cœur puisqu'elle concerne également ma délégation d'économie d'entrepreneuriat, c'est le salon professionnel qui a permis à 2 000 femmes de connaître un retour à l'emploi et une offre de reconversion.

Ce rapport concerne une subvention à allouer au MAS pour un hébergement en trois logements temporaires ville de Lyon et, un accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfant.

Ces trois logements ont permis la mise à l'abri de 50 femmes et enfants, depuis qu'ils ont été achetés par la ville de Lyon. La Ville a le projet d'acheter un 4^e appartement pour mettre à l'abri ces femmes et ces enfants dans des situations d'urgence très particulières.

Le montant de la subvention est de 9 500 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 – 28232 – 20^e anniversaire de l'inscription du site historique de la ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO - Attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) –Approbation

d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur la commémoration du 20^e anniversaire de l'inscription de la ville au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Cette inscription marque la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine riche de plus de 2 000 ans d'histoire.

Différentes initiatives sont donc prises par des acteurs du patrimoine de notre ville pour marquer ce 20^e anniversaire avec un grand nombre d'actions se déroulant du 22 mars au 5 décembre.

Dans notre arrondissement, je signale l'initiative prise par les élèves de l'école de Condé qui ont décidé de porter leur regard et j'emploie ce mot à bon escient puisqu'il s'agit d'une approche photographique sur différents éléments architecturaux et des éléments de détails, particulièrement des détails d'architecture.

Ce travail de photos sera récompensé puisque les 10 meilleures photos seront exposées par la ville de Lyon sur les différents panneaux d'affichage (Decaux).

La délibération précise la convention de partenariat entre la Ville et les écoles de Condé pour cet anniversaire.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 – 28161 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un rapport habituel que nous présentons chaque année puisqu'il concerne la programmation au titre de la politique de la ville, du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales, le FAL et le FIL.

Le FAL permet aux associations de pouvoir conduire des projets spécifiques présentés chaque année, le FIL est un dispositif qui accompagne les initiatives d'habitants donc, forcément organisées en associations.

Sur cette année 2018, plusieurs collectifs du 7^e sont inscrits dans cette délibération et conduisent des projets : 7 accueil pour le projet habituel d'accompagnement de retour vers l'emploi pour un montant de 2 000 euros – l'association DITES 33 pour un projet qui s'appelle « une carte postale d'ici pour là-bas » qui vise à envoyer des cartes postales adressées à des membres réels ou imaginaires donc une approche culturelle et participative pour un montant de 2 000 euros – l'opération de la Sauce Singulière que l'on retrouve chaque année puisqu'elle s'inscrit toujours dans la préfiguration de la biennale Hors les Normes ; cette opération s'appelle « accroche toi », c'est une œuvre participative pour un montant de 2 000 euros – le collectif « espoir à la Guill' » pour l'action de sociabilisation des femmes d'origine étrangère portée par la MJC Jean Macé pour un montant de 2 000 euros.

Du côté de Gerland, la structure « les dames de Gerland » que nous apprécions pour la qualité de leur travail et de leur implication sur le quartier de Gerland pour les actions culturelles et intergénérationnelles et solidaires conduites tout au long de l'année, pour un montant de 3 500 euros - l'association « Les Jeunes de Gerland » pour l'ensemble de leur programmation à l'année, association bien connue dont l'efficacité est reconnue, pour un montant de 3 500 euros.

Au titre du FIL, la SLEA pour les temps conviviaux sur Jean Macé autour du collectif qui a organisé un évènement sur le stade du Colombier en avril dernier, pour un montant de 2 500 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme IEHL : *C'est une remarque générale qui ne concerne pas seulement cette commission mais, chaque fois qu'il est question d'attribuer des subventions à des associations, le format présenté n'est pas harmonisé.*

Il y a des associations où apparaît le cout global du projet et la subvention attribuée, des dossiers où le coût global n'apparaît pas sans comparatif avec l'année précédente : ce serait bien d'avoir des tableaux harmonisés dans leur format.

J'aimerais aussi connaître les critères d'attribution des subventions aux associations.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 – 28160 – Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 270 700 euros –Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport que nous passons chaque année puisqu'il vise à accompagner financièrement au titre de la politique de la ville, les aspects liens sociaux et gestion sociale urbaine de proximité.

Dans le 7^e arrondissement, il s'agit de la Régie de quartier EUREKA qui intervient sur le secteur de Gerland pour un entretien des espaces extérieurs tout en maintenant une activité d'insertion professionnelle pour un montant de 9 000 euros et le Centre Social de Gerland pour des actions « français pour tous » pour un accès à la langue française au public qui ne la maîtrise pas totalement, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 – 28136 – Lyon 7^e – Adaptation de l'opération n° 07308001 – Îlot Parmentier – Acquisition et aménagement de l'espace paysager et a□ectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015 -1 programme 00012 – Direction des Espaces Verts.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Si vous me le permettez, je voudrais diffuser un document pour cette délibération qui porte sur l'acquisition et le lancement de l'opération d'aménagement de l'espace paysager de l'ilot Parmentier situé juste derrière notre mairie.

Cet ilot était composé au départ d'un dépôt du SYTRAL qui l'a mis en vente et qui a donné lieu à une opération immobilière importante sur laquelle je ne reviens pas.

Dans cette opération était inscrit un emplacement réservé pour un espace vert de 1 500 m² et, aujourd'hui, alors que cette opération immobilière s'achève et que les terrains vont être libérés, le programme d'aménagement de cet espace vert est donc lancé.

Il faut noter que cet aménagement a donné lieu à votre demande Madame la Maire, à un travail de concertation important avec le conseil de quartier Jean Macé, qui s'est emparé de ce sujet comme il s'en était emparé à l'époque sur le square du Colombier.

Afin de recenser les attentes des riverains autour de cet espace mais aussi, des acheteurs et des futurs occupants de cet immeuble puisqu'ils ont pu avoir accès à ces futurs occupants, cette concertation a apporté un certain nombre de préconisations, de propositions qui ont été remises au services des espaces verts de la ville de Lyon, concernant un espace végétalisé, un espace public de quartier, support de loisirs de sociabilité, un lieu qui porterait l'identité et l'histoire du quartier et de ce site.

Concrètement, des demandes en termes d'intégration des parvis en lien avec les écoles proches, notamment l'école Saint Michel, un lieu qui puisse accueillir des petites formes d'évènements, un espace ludique, un lieu de rencontres, un espace sous une forme de jardin ou jardinage partagé.

Le plan qui vous est présenté avec les vues d'ensemble, montre le projet tel qu'il est envisagé par le pôle d'aménagement des espaces verts de la ville de Lyon, le calendrier est le suivant : démarrage des travaux en début de l'année 2019, livraison à l'été 2019 à la livraison totale et définitive des bâtiments de cet îlot.

La délibération porte particulièrement sur l'acquisition par la ville de Lyon de ce tènement et le lancement de cette opération. Le montant est de 287 000 euros. Je reste à votre disposition pour des questions particulières.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - 28147 - Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux ZAC des Girondins à Lyon 7^e Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Dans le cadre de l'aménagement urbain de la ZAC des Girondins et du secteur Gerland à Lyon 7^e, des voies et espaces nouveaux sont créés, il est nécessaire de les dénommer, notamment en vue de permettre l'adressage des futurs riverains.

En accord avec Mme la Maire du 7^e arrondissement, je propose donc les dénominations suivantes, en allant du Nord vers le Sud :

- rue George Sand : voie nouvelle entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun, au Nord de la rue Crépet. Je ne vais pas vous raconter la vie de Georges SAND que tout le monde connaît.

George SAND (1804-1876) : romancière.

- rue Hélène BOUCHER : voie nouvelle entre la rue Félix Brun et la rue des Girondins prolongée.

Hélène BOUCHER (1908-1934) : aviatrice.

Fille d'un architecte parisien, Hélène BOUCHER est d'abord orientée vers les beaux-arts. Cependant, dès son plus jeune âge, elle collectionne les articles sur les avions. Elle décide de devenir aviatrice à la mort d'un ami de son frère, le pilote d'essai Jean Hubert.

Elle passe donc son baptême de l'air le 4 juillet 1930 et prend son premier cours de pilotage en mars 1931. En juin 1932, elle devient la quatrième femme en France à décrocher son brevet de pilote professionnel de transport public. Elle participe alors au rallye aérien Caen-Deauville.

Elle prend part à plusieurs manifestations en 1933, dont le raid Paris-Saigon, ou encore les 12h d'Angers. Elle se lance également dans l'acrobatie aérienne.

En 1934, elle s'engage dans le combat féministe aux côtés de Maryse BASTIE et Adrienne BOLLAND, et milite pour le vote des Françaises.

Cette même année, elle est recrutée par Renault pour tester la maniabilité de ses appareils et promouvoir sa voiture sport de prestige.

Elle bat également plusieurs records du monde tels que les 1 000 km pour avions légers, ou encore le record international de vitesse toute catégorie sur 100 km.

Le 30 novembre 1934, elle est victime d'un accident mortel au cours d'un vol d'entraînement.

Un hommage national lui sera rendu et son cercueil exposé durant deux jours. Elle est la première femme à recevoir cet honneur et a été décorée de la Légion d'Honneur à titre posthume.

- place Antoinette Fouque : place à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue des Girondins, au Sud de la rue des Girondins.

Antoinette FOUQUE (1936-2014) : essayiste, militante féministe.

Née à Marseille, Antoinette FOUQUE fait des études de lettres à la Sorbonne. Elle est d'abord enseignante, puis critique littéraire et traductrice.

C'est à la naissance de sa fille, en 1964, qu'elle prend conscience des difficultés des femmes, lorsqu'elles sont mères et mariées, particulièrement dans le milieu intellectuel.

De ce constat et par la convergence de différents groupes de parole auxquels elle participe, naîtra le Mouvement de Libération des Femmes (MLF), qu'elle crée avec Josiane CHANEL et Monique WITTIG. Elle y anime le groupe Psychanalyse et politique, surnommé « Psychépo », l'un des courants majeurs du féminisme en France.

Son engagement en faveur de l'émancipation des femmes la conduit à créer, en 1972, les Editions des femmes, afin de promouvoir la littérature et l'action des femmes. Elle ouvre également trois « librairies des Femmes » et participe au journal le Quotidien des Femmes.

Antoinette Fouque crée, par ailleurs, différents organismes, comme l'Alliance des femmes pour la démocratie, dont elle sera présidente.

Dans les années 90, elle s'engage en politique et est élue au Parlement européen en 1994. Elle sera alors vice-présidente de la commission des droits de la femme.

Commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur des Arts et Lettres, Antoinette FOUQUE a publié, avant sa disparition, le Dictionnaire universel des créatrices.

A son décès, en 2014, son parcours fut salué par de nombreuses personnalités.

- place Suzanne NOEL : place à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue des Girondins, au Nord de la rue des Girondins.

Suzanne NOEL (1878-1954) : docteur en médecine, pionnière de la chirurgie esthétique, féministe.

Originaire de Laon, Suzanne Noël s'installe à Paris en 1897 avec son mari médecin. Celui-ci l'encourage à entamer des études de médecine huit ans plus tard.

Elle commence un premier externat en 1908, dans le service du professeur MORESTIN, pionnier de la chirurgie maxillo-faciale. Elle fera son second externat dans le service de dermatologie du professeur BROCCQ. Durant son internat, en 1912, elle soigne Sarah BERNHARDT, suite à un lifting mal réalisé aux Etats-Unis.

Lorsque la Guerre éclate, elle rejoint le professeur MORESTIN à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce et se forme aux techniques de la chirurgie réparatrice et correctrice. Elle opère alors les « gueules cassées » et leur redonne un visage humain.

En 1925, elle soutient sa thèse et se consacre à la chirurgie esthétique, qu'elle ne limite plus au seul visage, mais qu'elle étend aux autres parties du corps. Elle met en place une technique de dégraissage de l'abdomen et des jambes. Des instruments, inventés par Suzanne NOEL, sont encore utilisés aujourd'hui, tels que les gabarits ou le craniomètre.

Sensible à la cause des femmes, elle est contactée, en 1924, par les fondatrices américaines du club Soroptimist, dont elle fonde la première antenne en France. Par ses nombreux voyages, elle contribuera ensuite à son développement partout dans le monde.

Durant la Seconde guerre mondiale, elle modifie les visages de Résistants ou de Juifs afin de les aider à échapper à la Gestapo.

Après la guerre, elle se rendra dans de nombreux pays, à la fois pour exposer ses idées de chirurgienne plastique, mais également de féministe.

Décédée, en 1954, Suzanne Noël reste considérée comme une des pionnières de la chirurgie réparatrice et esthétique.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1- La voie nouvelle entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun, au Nord de la rue Crépet, est dénommée « rue George SAND ».

2- La voie nouvelle entre la rue Félix Brun et la rue des Girondins prolongée est dénommée « rue Hélène BOUCHER ».

3- La place à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue des Girondins, au Sud de la rue des Girondins, est dénommée « place Antoinette FOUQUE ».

4- La place à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue des Girondins, au Nord de la rue des Girondins est dénommée « place Suzanne NOEL ».

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHARLES : *D'abord je me félicite de rééquilibrer le nom des rues avec quelques femmes qui méritent tout autant par leur histoire que par leur contribution aux noms des rues mais, concernant George SAND, je regrette mais ce n'est pas un reproche mais, dès qu'il s'agit d'un grand auteur, on passe sous silence son engagement politique et, son engagement politique a été important y compris pour son œuvre.*

Après la révolution de 1848, George SAND s'engage dans le mouvement socialiste, elle s'engage pour la création du journal « La cause du peuple » ; elle va plaider un certain nombre de causes et elle écrit sur les pauvres, sur le peuple parce qu'elle a un engagement politique qui la pousse à aller dans cette direction.

C'est le cas de tous les auteurs, Welles qui est connu pour la science-fiction était un socialiste militant et on n'en parle pas, Leconte de Lisle aussi. Il serait bon de restituer les engagements des grands auteurs et George SAND le mérite bien. C'est un cas général pour tous les auteurs malheureusement.

Mme IEHL : *J'abonde dans le sens de Bruno CHARLES et je trouve réjouissant que ce genre de femmes puisse exister dans l'espace public et c'est remarquable.*

Mais c'est la question de méthode ; pour moi le choix des noms reste mystérieux. Je sais que dans le 8^e arrondissement par exemple, il y a une délibération qui concerne l'attribution des nominations de rues ou de places, ils expliquent comment ça a été choisi. Là, on ne sait pas. Comment ça se passe le choix des noms ? Je ne conteste pas ce choix mais c'est pour savoir comment ça se passe.

Mme LA MAIRE : *Monsieur SECHERESSE peut sans doute l'expliquer ; on fait des propositions et on a une discussion avec la mairie centrale, notamment avec le cabinet de Monsieur SECHERESSE qui est en charge de ces questions. Il va peut-être vous en dire plus mais il y a une volonté très claire depuis quelques années de tenter de rééquilibrer le nom des rues par des figures féminines parce que ça manque beaucoup dans l'espace public. On a là un panel de femmes qui ont œuvré dans des secteurs très divers.*

M. SECHERESSE : *Je me félicite que Myriam PICOT nous alimente de propositions qui vont dans le sens que nous souhaitons mettre en avant depuis quelques années.*

Pour le prochain Conseil Municipal, au-delà du 7^e arrondissement, il y aura une parité totale entre hommes et femmes sur l'ensemble des désignations, ce que nous avons fait il y a quelques mois.

Je m'attache à avoir cette parité. La place des femmes dans l'histoire a été largement niée et il n'est pas toujours très facile de les sortir comme ça de l'histoire.

La dernière fois, nous avons honoré la mémoire d'une aventurière puisque nous en avons parlé. Les femmes sont représentées dans toutes les activités humaines sauf que leur nom, leurs traces ont disparu dans certaines occasions.

Les propositions formulées sont principalement faites par les maires d'arrondissement, pas nécessairement un nom qui va se retrouver dans leur arrondissement puisqu'il peut y avoir des arrondissements destinés à recevoir telle dénomination.

Je m'attache plutôt au fait que l'on honore des Lyonnais (pas seulement des femmes) qui ont eu une activité locale ; ça peut être responsable d'association, syndicaliste ou quelqu'un dans son quartier d'ailleurs, nous avons dénommé quelqu'un qui, après la guerre d'Algérie avait eu une activité importante à la Duchère (c'était une femme) ; elle avait animé un journal de quartier, elle a laissé des traces donc, des gens insérés dans le local. Par exemple, dans le 8^e arrondissement, le maire a souhaité que l'on honore deux anciens élus de son arrondissement, la fois précédente nous avons honoré Monsieur FENEC élu maire du 9^e pendant un certain temps. C'est la deuxième composante.

Je m'attache personnellement à la troisième composante qui est que je ne suis pas favorable à ce qu'une grande ville comme Lyon se limite à des gens qui mériteraient d'avoir le nom d'un lieu au prétexte qu'ils sont Lyonnais.

Je ne suis pas un grand fanatique de la « lyonnitude » donc je pense que, sauf si on me demande de débaptiser la rue Victor Hugo, une ville comme Lyon doit honorer aussi des artistes, des intellectuels, des femmes, des hommes, des personnages historiques qui peuvent être étrangers. C'est important que l'on conserve cette habitude.

Je trouve que l'on n'a pas assez honoré André MALRAUX, nous nous en sommes aperçus il y a 2 ans avec Jean-Dominique DURAND ; Albert CAMUS n'a été honoré il y a seulement 4 ou 5 ans.

On doit aussi honorer des personnes étrangères ; les familles démontrent à longueur de lettres que, leurs ascendants sont probablement les meilleurs du monde et qu'il conviendrait de dénommer immédiatement le nom d'une rue de l'oncle, de la tante etc.

J'observe juste que beaucoup d'avocats, de médecins me demandent ce service ; ce sont des professions qui ont beaucoup apporté à la ville de Lyon mais c'est un argument que je n'accepte jamais.

Lyon est une grande ville de médecine et beaucoup de médecins ont été honorés mais, il faut savoir raison gardée, des tas de lyonnais ont fait des tas de choses humanitaires et il faut tous les honorer.

Lors du prochain Conseil Municipal, dans le 9^e arrondissement, nous honorerons quelqu'un dont on ne parle plus beaucoup, qui fut championne olympique à Mexico, qui s'appelle Colette BESSON et nous n'avons eu que deux championnes en athlétisme en France. Plus personne ne parle de Colette BESSON et, c'est important que l'on rétablisse la parité. Il faut aussi honorer les sportifs.

Le maire du 2^e était d'accord pour quelqu'un qui nous a quittés dramatiquement, qui était lyonnais, Hubert Mounier de l'Affaire Louis Trio que beaucoup de lyonnais aimaient.

Mme IEHL : *Je souscris à cette philosophie de multi-disciplines et d'universalité. Ma question portait plus sur les modalités du choix car, je crois savoir que dans le 8^e ou le 9^e arrondissement, les conseils de quartier avaient été consultés. C'est pour savoir si c'est juste à la discrétion des élus ou si on peut associer certaines instances qui pourraient intervenir.*

M. SECHERESSE : *Dans les composantes il y a effectivement les associations locales, en particulier les CIL et les conseils de quartier mais, régulièrement ce sont les conseils d'arrondissement qui demandent, dans des arrondissements où il y a beaucoup de constructions donc beaucoup de rues ce qui n'est pas le cas de la Croix Rousse ou de la Presqu'île.*

Parmi tous ces gens notamment Lyonnais, les représentants d'associations, ne sont pas oubliés parce qu'ils ont pu venir jusqu'à nous via les associations, les conseils de quartier ou les CIL.

Là ce sont des femmes qui sont honorées mais il est clair que la ville de Lyon devra honorer la mémoire de Jean-Pierre FLACONNECHE, ce sera fait en temps utile.

Mme MARION : *Je crois que Madame la Maire a partiellement répondu mais je ne connais pas suffisamment l'histoire des femmes que vous avez citées et je suis assez d'accord sur le fait que cela peut être des figures et pas simplement des notables. Cela permet aux gens d'être fiers de leurs quartiers.*

Une petite suggestion pour la suite : ce n'est pas une femme mais il a pris la place d'une femme récemment, c'est le colonel BELTRAME et il mériterait que l'on réfléchisse au fait de lui donner son nom à une rue, celles qui sont renommées aujourd'hui, ce serait un grand hommage que lui donnerait notre arrondissement et je profite de ce rapport pour vous suggérer d'y penser dans une prochaine proposition.

M. SECHERESSE : *Beaucoup de Lyonnais m'ont écrit pour aller dans ce sens là ; il y aura une union globale et tout le monde ira dans ce sens- là mais il faut laisser du temps au temps. Contrairement à certains, je demande toujours l'avis des familles avant de proposer au Conseil Municipal de désigner un endroit du nom d'une personne parce que des gens chargés de faire transiter la mémoire d'une personne disparue et, parfois il y a des familles divisées ; il faut tenir compte de cela*

Le colonel BELTRAME sera certainement honoré par une rue de Lyon, ce n'est pas pour tout de suite ; j'ai vu dans l'Est lyonnais, que l'on a voulu donner le nom de ce colonel à un établissement scolaire sans l'avis de l'épouse de ce colonel ni de la gendarmerie. Il faut laisser le temps au temps.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 – 28166 – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 29 000 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations travaillant tout particulièrement en direction des jeunes afin de développer leur autonomie et de leur permettre de s'investir dans des engagements citoyens.

Outre les associations traditionnelles comme le CRIJ, les Eclaireurs et les Scouts, le 7^e est concerné par trois initiatives :

- Une association domiciliée dans notre arrondissement (Unis Cités Auvergne Rhône Alpes- pour l'accompagnement dans le cadre du service civique de jeunes de 18 à 25 ans : subvention de 5.000 € ;
- Le Festival du Film jeune de l'Université Lyon 3 pour une soirée de clôture et de remise des prix au cinéma Comoedia : subvention de 1.000 € ;
- L'association ZUP de CO pour un tutorat solidaire de collégiens de Rosset en difficulté scolaire par des étudiants ou volontaires en service civique : subvention de 5.000 €.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33 - 28165 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Le dispositif des chantiers jeunes est un élément important de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je rappelle qu'il existe deux types de chantiers, selon l'âge des jeunes et/ou leurs besoins spécifiques :

- Les chantiers loisirs pour les 14-18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et qui permettent aux jeunes de financer des projets de départ en vacances. Ils sont portés par les MJC et les centres sociaux
- Les chantiers éducatifs pour les 16 – 25 ans en grandes difficultés, suivis par les éducateurs spécialisés, en partenariat avec les Missions Locales. Ces chantiers éducatifs sont mis en place par la SLEA (Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence) ou la Sauvegarde.

Pour notre arrondissement, 4 structures sont concernées :

- La SLEA, pour ses chantiers jeunes à hauteur de 6.000 € ;
- Le Centre Social de Gerland pour ses chantiers loisirs annuels, à hauteur de 2.000 € ;
- La Maison pour Tous des Rancy pour les chantiers qu'elle monte sur les 3^e et 7^e arrondissements ;
- Le lien Théâtre pour ses ateliers théâtre dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, à hauteur de 6.000 €

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20H00.
